



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 octobre 2019

Communiqué de presse

Vigilance orange

Point de situation à 9h30

Un système pluvio-orageux particulièrement actif impacte actuellement le Sud de la Martinique. Depuis 06h00 des cumuls qui peuvent atteindre 60 mm ont été mesurés notamment au François, au Vauclin et au Diamant. Le niveau des rivières font l'objet d'un suivi en continu, en particulier à Rivière-Pilote et au François

Le centre opérationnel départemental de la préfecture est activé depuis 07h00 pour coordonner l'ensemble des services mobilisés.

Secours à personne

En début de matinée, les pompiers du SDIS ont porté assistance à deux véhicules en difficulté sur la place d'Armes au Lamentin

Circulation :

- La route départementale 31 au François, entre Le Simon et Perriolat, est coupée ;
- La place Calebassier au Lamentin est coupée (barriérage en cours) ;

Réseaux :

- 600 foyers sont coupés d'électricité
- L'usine de production d'eau potable située au Lorrain est à l'arrêt

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

Les précipitations vont continuer durant la journée. Le préfet de la Martinique recommande la plus grande prudence.

Le préfet de la Martinique rappelle les consignes de sécurité applicables.

Consignes individuelles :

1. Tenez-vous informés de la situation en consultant les réseaux sociaux de la préfecture de la Martinique ou le site Internet de Météo-France ;
2. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement, soyez très prudents et ne vous engagez sous aucun prétexte à pieds ou en voiture sur une voie immergée ou sur un gué ;
3. Différez les promenades en montagne et les randonnées en relief ;
4. Si vous habitez en zone inondable, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
5. Si votre habitation peut être menacée par un glissement de terrain, quittez-là ou préparez-vous à l'évacuer rapidement ;
6. En cas d'orage : évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électroniques. Ne vous abritez pas dans une zone boisée, tout près de pylônes ou poteaux, ni sous un arbre isolé.

Consigne collective :

Les organisateurs de manifestations doivent prendre toutes les dispositions utiles pour garantir la sécurité des participants compte tenu de l'événement climatique attendu.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972